

> Intitulé de l'emploi

Agent de surveillance de la voie publique

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'agent de surveillance de la voie publique fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Il constate les infractions au Code de la santé publique (propreté des voies publiques) et participe à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

> Activités principales

- Constatation par procès-verbal des infractions aux règles d'arrêt et de stationnement, interdits, gênants et abusifs des véhicules, des contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur les véhicules et aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics
- Recherche et constatation des infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage
- Participation à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires
- Sécurisation du passage des piétons sur la voie publique
- Renseignement des usagers de la voie publique

> Compétences requises

Savoir :	Savoir-faire :	Comportements professionnels :
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs de police du maire et attributions des administrations • Code de la route, Code des assurances et réglementation sur le stationnement • Techniques de négociation et de médiation • Techniques de résolution de conflits • Notions de pédagogie • Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention • Organisation des services de police (fourrière) • Logiciels de bureautique et de gestion des amendes forfaitaires • Règles et techniques de transmission radio • Gestes de premiers secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler l'application de la réglementation • Relever une infraction et la qualifier • Signaler la nécessité d'enlèvement d'un véhicule • Établir des procès-verbaux d'infraction • Rédiger des comptes rendus, des rapports d'activité et de surveillance • Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique • Analyser et gérer une situation • Anticiper et évaluer les risques et prendre les mesures adaptées • Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne présentation • Diplomatie • Rigueur • Ténacité • Aplomb • Humeur stable • Sens du service public • Disponibilité et adaptabilité

> Conditions particulières d'exercice

- Travail en équipe sur la voie publique, par tous temps
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable : soirée, week-end, jour férié
- Interventions en milieu conflictuel
- Bonne condition physique exigée
- Port d'une tenue spécifique, distincte des autres services de police
- Agrément et assermentation liées aux prérogatives exercées

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Poste non pérenne

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Formation continue
- Recyclage

> Proximité avec d'autres emplois